

Le conseil municipal s'est tenu à la salle des fêtes d'Abancourt, dans le respect des règles sanitaires et en particulier de distanciation. Il a débuté à 20 heures.

Etaient présents : Jean Louis DOR – Gérard LECUIR – Philippe MENIVAL – Martine FOULONGNE – Laurence LECUIR – Julien QUENEUILLE – Lucien MILLE-MATHIAS – Ronan SAUGNIER – Jackie VASSEUR – Stéphanie BATTINI – Nicole LEFEVRE – Alexis UGER – Maud DEFOSSE – Gérald ANDRIEUX –

Absents excusés : Jean Raymond CLERY (pouvoir à M. DOR Jean Louis)

Secrétaire de séance : Julien QUENEUILLE

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

A l'ouverture de la séance, le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Rétrocession par l'OPAC de l'Oise d'un terrain rue des Glycines à Abancourt

Les membres présents acceptent.

En préambule de ce conseil municipal, le maire fait un point de la situation sanitaire sur le territoire de la Picardie Verte et dans le département à partir des données transmises par la préfecture de l'Oise. La dégradation des indicateurs sanitaires se poursuit dans le département et le territoire de la Picardie Verte présente également des chiffres alarmants.

Un point est fait également sur les dispositions prises pour assurer la vaccination en dépit des aléas liés à l'approvisionnement en vaccins. Un centre de vaccination a été installé à Formerie (salle Louis JOUVET) et l'information a été transmise à toutes les personnes de la commune éligibles.

Eclairage public (délibérations n° 2021 / 001 et 2021 / 002)

Le maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux ont été demandés par la commune et seront réalisés par le SE 60. En effet, la commune a délégué la compétence « éclairage public » au SE 60 nous permettant ainsi de bénéficier de fonds de concours en application de l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ces travaux consistent en :

- L'extension de l'éclairage public en souterrain sur la sente piétonne (D7 rue Roland Soyer), rue des Eglantiers – rue de la Montagne. Le coût prévisionnel avec subvention s'élève à 4880,64 euros pour la commune.
- La poursuite de la mise aux normes de l'éclairage public (avant dernière phase), rue de l'Eglise, rue du Prieuré et rue de la Montagne. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève avec subvention à 4088,45 euros pour la commune.

Les membres du conseil municipal ont pris acte des travaux à réaliser et des financements à prévoir et autorisent le maire à planifier ces travaux, à l'unanimité des voix.

Convention de fourrière animale avec la SPA d'Essuilet

(délibération n° 2021 / 003)

Le maire expose qu'il est indispensable, compte tenu de la récurrence des situations, de solliciter le concours de la SPA d'Essuilet à Essuilet (Oise), pour assurer l'accueil des animaux, chiens et chats errants, ainsi que l'identification des propriétaires.

La SPA présente, par convention, deux options dont il apparaît, après débat, que l'option B répond le mieux aux intérêts de la commune.

Cette option précise que, sur appel de la mairie, la SPA.E.O, s'engage à mettre en œuvre, dans un délai maximum de 48 heures, avec les moyens dont elle dispose pour accueillir les animaux (chiens et chats), préalablement capturés par la mairie, en état de divagation sur son territoire, à les transporter en son refuge. Prise en charge avec surveillance vétérinaire.

Le montant de la prestation annuelle pour 2021 s'élève à 520,80 euros.

Les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, la proposition et autorise le maire à signer la convention.

Rétrocession par l'OPAC de l'Oise d'un terrain rue des Glycines à Abancourt

(délibération n° 2021 / 004)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'OPAC de l'Oise a livré, en 1997, 12 logements locatifs individuels situés 7 à 29 rue des Glycines. Ce patrimoine vient d'être mis en vente par l'office et a révélé qu'une parcelle en nature d'espaces verts pouvait être rétrocédée à la commune puisqu'elle jouxte le terrain du parc ludique

e. Cette parcelle est cadastrée B n° 849 pour 377 m² et serait cédée à l'euro.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la rétrocession de ces espaces verts et autorise le maire à signer l'acte administratif et tous les documents y afférents.

Transfert de trois compétences complémentaires à la GEMAPI

(délibération n° 2021 / 005)

Le maire expose que, par délibération en date du 5 mars 2020, La Communauté de Communes de la Picardie Verte a proposé de se doter de trois compétences facultatives au profit du syndicat mixte de l'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle (SMAB) .

Cette décision vise à renforcer les actions menées au titre de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), à l'échelle des bassins hydrographiques.

Les membres du conseil municipal se prononcent favorablement à l'unanimité sur le transfert proposé.

Signature de la nouvelle convention de partenariat pour le développement de la lecture publique

(délibération n° 2021 / 006)

En septembre 2020, le Conseil Départemental de l'Oise propose une convention aux bibliothèques des communes de moins de 2000 habitants afin de favoriser un aménagement équilibré et attractif du territoire. Cette convention tient compte de l'évolution des missions des bibliothèques en permettant à la Médiathèque Départementale d'accompagner au mieux les équipes pour faciliter, pour l'ensemble des publics, l'accès à la lecture.

Cette convention ainsi que la Charte de l'action culturelle sont présentées aux membres du conseil municipal qui autorisent le maire à signer cette convention.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-H)

L'élaboration du PLUi-H de la Picardie Verte achève actuellement sa quatrième phase, celle du zonage.

Ce zonage constituera une traduction graphique et règlementaire du document et fixera les règles d'utilisation du sol (Urbaine : U), à urbaniser (AU), Naturelle (N) et Agricole (A).

Ce zonage a donc une portée opérationnelle immédiate : en effet, de celui-ci dépendra les droits à construire pour telle ou telle parcelle, dans le temps et dans l'espace.

Il appartient désormais à chaque commune de valider, infirmer, voire de modifier la ou les cartes de zonage proposées pour son territoire.

Un travail a été effectué par la commission communale en charge de cette compétence et les avis transmis au Bureau d'Etudes, lequel nous apparaît ne pas avoir tenu compte des observations formulées. Un rendez-vous a été demandé avec le bureau d'études pour la prise en compte (de vive voix) des corrections que nous souhaitons voir apporter.

Préparation du budget primitif 2021

Une ébauche du budget primitif 2021 a été réalisée et présentée aux membres du conseil municipal. Un point a été fait sur les investissements prévus en 2021 et des travaux nécessaires pour ce qui concerne la voirie et l'entretien des bâtiments.

Questions diverses

Un tour de table est effectué qui, de façon unanime, porte sur la vitesse excessive des automobilistes lors de la traversée du village et principalement aux abords de l'école.

Ces craintes sont relayées fréquemment aux services de la gendarmerie.

Aucun autre point n'étant soulevé, le maire clôture le conseil municipal à 23 heures.

Fait en Mairie le 26 janvier 2021

Le Maire,
DOR Jean-Louis